

DÉPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS

D2024-10-10-016

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

DE LENS

CANTON

DE HARNES

COMMUNE

DE ROUVROY

SÉANCE

10/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, à la suite de la convocation en date du 3 octobre 2024, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, PASQUALINO François, HAINE-LEROY Nicole, GRANDSART Frédéric, MUCCI Marie-Hélène, GLORIAN Grégory, MAHIEUX Gilbert, ANDRIES Jean-Claude, GORAJSKI Nathalie, BEKKOUCHE Fatna, ORMAN Isabelle, COUELLE Murielle, DERVILLERS Sébastien, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, HAJA Manuel, ZYMNY Alice, VANHOUTTE Audrey, DUBOIS Géraldine, COUELLE Doriane

ETAIENT EXCUSES :

GALAND Nicolas, DUFOUR Magalie, KARASIEWICZ Lucie, GALAS Laurent, HAGNERE Patricia, DELAFORGE Daniel, BIRMANN David

Objet:

BP principal 2024 :

Pouvoirs:

**Décision
modificative**

GALAND Nicolas à CUVILLIER Valérie

KARASIEWICZ Lucie à BONNET Didier

N°1

GALAS Laurent à ANDRIES Jean-Claude

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Madame ZYMNY Alice est désignée secrétaire de séance

Conformément à l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Le budget primitif a été voté sur la base de dotations estimées. La Direction Générale des Collectivités Territoriales a diffusé les informations relatives aux dotations accordées aux collectivités après l'édition des budgets primitifs.

L'écart entre la prévision et les dotations effectivement octroyées génèrent un excédent de 238 118 € :

Accusé de réception en préfecture
 062-216207241-20241015-D2024-10-10-016-DE
 Date de télétransmission : 16/10/2024
 Date de réception préfecture : 16/10/2024

2024	Réalisations 2023	Prévisions 2024	Info DGCL 03/04/2024	Ecart à la prévision 2024
D.G.F. montant total	5 032 314	4 900 000	5 138 118	238 118
74111 – dotation forfaitaire (DF)	1 617 957	1 590 000	1 605 652	15 652
741121 – dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	174 729	155 000	192 353	37 353
741121 – dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	272 904	265 000	280 398	15 398
741123 – dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	2 717 229	2 650 000	2 817 672	167 672
741127 – dotation nationale de péréquation (DNP)	249 495	240 000	242 043	2 043

Après intégration de ces nouvelles recettes dans le budget communal, il convient de les répartir dans les dépenses de fonctionnement pour maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement. Il est donc proposé d'inscrire les opérations suivantes :

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
74	74111	Dotation forfaitaire		+ 15 652 €
74	741121	Dotation de solidarité rurale « péréquation »		+ 37 353 €
74	741121	Dotation de solidarité rurale « cible »		+ 15 398 €
74	741123	Dotation de solidarité urbaine		+ 167 672 €
74	741127	Dotation nationale de péréquation		+ 2 043 €
65	65742	Subvention de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé	+ 238 118 €	
TOTAL			238 118 €	238 118 €

En recettes, le chapitre 74 passerait de 5 627 484.98 € à 5 865 602.98 €.

En dépenses, le chapitre 65 augmenterait de 238 118 € et s'établirait à 1 178 544.22 €.

La section de fonctionnement s'équilibrerait à 16 572 432 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Sur le rapport de Monsieur Dervillers,

Après en avoir délibéré à 24 voix « pour » et 1 abstention,
 se prononce favorablement sur les opérations indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 15 octobre 2024

Le Maire

Valérie CUVILLIER

